



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 5 mai 2014, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-88 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire
Stéphanie Bergeron, conseillère
Line Boisvert, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Monic Pichette, conseillère
Émile Brassard, conseiller
Yvon Laviolette, conseiller

80 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

Que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 mai 2014.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer.
- 3.2 Avis de motion (relatif à l'interdiction d'utiliser certains herbicides sur le territoire de la municipalité. (PROJET REPORTÉ))
- 3.3 Remplacement temporaire de la secrétaire et agente d'information.
- 3.4 Modification au contrat de travail de M. Gérald Lemay.





- 3.5 Remplacement temporaire de l'inspecteur adjoint.
- 3.6 Embauche d'un responsable d'activité (Grand Défi Pierre Lavoie).
- 3.7 Autorisation de signature, par le maire, du contrat de M. Martin Simon à titre de directeur du Service Incendie.
- 3.8 Autorisation à 3 membres du conseil de participer à l'Assemblée générale de la TACA le 29 mai 2014.
- 3.9 Renouvellement du contrat du service 911.
- 3.10 Renouvellement de l'assurance collective.
- 3.11 Réfection de la galerie de l'Hôtel de ville.
- 3.12 Réfection du toit de la caserne municipale. (Reporté)
- 3.13 Demande d'aide financière des Amis de la Vallée du Saint-Laurent.
- 3.14 Appui et aide financière à l'organisation de la Fête de la pêche (7 juin 2014).

4 LOISIRS

- 4.1 Projet d'implantation de « Bornes historiques ».
- 4.2 Projet de murs d'escalade.
- 4.3 Renouvellement de l'inscription de la municipalité aux Fleurons du Québec.
- 4.4 Autorisation de procéder à l'achat de 30 corbeilles de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

5 VOIRIE

- 5.1 Autorisation d'aller en appel d'offres : réfection du caisson de protection du tuyau municipal longeant le pont de la rivière Bouret.
- 5.2 Adjudication de contrats pour le balayage annuel des rues municipales.

6 PROTECTION PUBLIQUE

- 6.1 Autorisation de procéder à l'achat d'une boîte pour le camion des premiers répondants

7 URBANISME

- 7.1 Adoption du premier projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin de permettre l'usage complémentaire "Kiosque de vente" dans les zones Ala 150 à Ala 159 inclusivement avec une limitation de un bâtiment par propriété.
- 7.2 Adoption du premier projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'augmenter la superficie permise de l'usage complémentaire "Kiosque de vente" sur une partie du territoire agricole de la Municipalité.





8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Randonnée cycliste

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014

2014-89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 mai 2014

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014

2014-90 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Il est proposé par Monsieur Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer





2014-91 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 5618 à 5670 inclusivement pour la somme totale de 126 767.92 \$ et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 32 586.56 \$.

Le directeur général par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

3.2 Avis de motion (relatif à l'interdiction d'utiliser certains herbicides sur le territoire de la municipalité (projet reporté))

**AVIS DE MOTION (RELATIF À L'INTERDICTION D'UTILISER CERTAINS
HERBICIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PROJET REPORTÉ))**

3.3 Remplacement temporaire de la secrétaire et agente d'information

2014-92 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SECRÉTAIRE ET AGENTE D'INFORMATION

ATTENDU QUE la secrétaire et agente d'information est actuellement en congé de maladie,

ATTENDU QUE le directeur général par intérim recommande au conseil l'embauche de Mme Ginette Lavoie de façon intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Yvon Laviolette, conseiller et résolu à l'unanimité que Mme Lavoie soit embauchée à titre de secrétaire et agente d'information à compter du 28 avril 2014, ceci jusqu'au retour de la titulaire. Les conditions salariales de Mme Lavoie seront celles prévues pour les secrétaires remplaçantes.

3.4 Modification au contrat de travail de M. Gérald Lemay

2014-93 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. GÉRALD LEMAY





- ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal est actuellement en congé de maladie;
- ATTENDU QUE** le directeur général par intérim recommande au conseil de nommer M. Gérald Lemay au poste d'inspecteur municipal intérimaire, du 28 mars jusqu'au retour du titulaire de ce poste.
- Le directeur général par intérim recommande également que, pendant la période où M. Lemay agira comme inspecteur, son taux horaire soit bonifié de 1.25\$ de l'heure.
- ATTENDU QUE** M. Lemay souhaite que ses conditions de travail soient mieux définies, le directeur général par intérim propose que le contrat de travail de Monsieur Lemay apporte les précisions suivantes :
- 40 heures à temps régulier sur une base hebdomadaire avec possibilité d'accumuler du temps supplémentaire et de le reprendre en fonction des besoins du service et en accord avec son supérieur immédiat ;
 - 5 heures à temps régulier pour la garde effectuée de soir et de fin de semaine ;
 - Temps et demi pour les appels en dehors des 44 heures hebdomadaires pour le travail sur appel effectué les fins de semaine et les journées fériées.

Il est proposé par Monsieur Jérôme Pagé, conseiller et résolu à l'unanimité que les recommandations du directeur général par intérim soient acceptées et que ces nouvelles conditions s'appliquent à compter du 5 mai 2014.

3.5 Remplacement temporaire de l'inspecteur adjoint.

2014-94 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'INSPECTEUR ADJOINT

- ATTENDU QUE** l'inspecteur adjoint remplace temporairement l'inspecteur municipal pendant son absence pour maladie;
- ATTENDU QUE** pour cette raison, le poste d'inspecteur adjoint est vacant;





ATTENDU QUE le directeur général par intérim recommande l'embauche, à titre d'employé surnuméraire, de M. Kevin Daigle pour combler temporairement ce poste et que l'embauche soit effective au 28 avril 2014.
M. Daigle aura droit aux avantages habituellement consentis aux employés surnuméraires de la municipalité. Son salaire sera de 14\$ de l'heure. Si son supérieur lui demande, il aura une bonification de 5 heures par semaine pour les semaines de garde qu'il effectuera. Il sera payé à temps et demi pour le travail effectué en dehors des 44 heures hebdomadaires et lors des appels en soirée et en fin de semaine.

Il est proposé par Monsieur Jérôme Pagé, conseiller et résolu à l'unanimité que M. Daigle soit embauché selon les recommandations du directeur général par intérim.

Le directeur général par intérim atteste que les fonds nécessaires sont disponibles au poste 232 000 141

3.6 Embauche d'un responsable d'activité (Grand défi Pierre Lavoie)

2014-95 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE D'ACTIVITÉ (GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE)

ATTENDU QUE la municipalité reçoit le Grand défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE cette activité intéresse et mobilise plusieurs citoyens de Saint-Antoine;

ATTENDU QU' il est nécessaire qu'une personne prenne en charge la coordination de l'activité lors de sa tenue;

ATTENDU QUE ce mandat est d'environ 16 heures, soit 8 pour la journée, et 8 autres pour la préparation avec le comité organisateur et la fermeture de l'événement;

ATTENDU QUE le directeur général par intérim recommande de confier ce mandat à M. Kevin Daigle. Le taux horaire autorisé est de 14\$ de l'heure;

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate M. Kevin Daigle pour agir comme coordonnateur de l'activité Grand Défi Pierre Lavoie qui aura lieu le 14 juin 2014.

3.7 Autorisation de signature, par le maire, du contrat de M. Martin Simon à titre de directeur du service d'incendie.





2014-96 AUTORISATION DE SIGNATURE, PAR LE MAIRE, DU CONTRAT DE M. MARTIN SIMON À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE.

ATTENDU QUE M. Martin Simon agit comme directeur du service incendie depuis déjà quelques temps;

ATTENDU QUE ses conditions de travail n'ont jamais été officiellement adoptées par le conseil;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Pagé, conseiller et adopté à l'unanimité que le directeur général par intérim prépare un contrat de travail en bonne et due forme et que le maire soit autorisé à le signer.

3.8 Autorisation à 3 membres du conseil de participer à l'assemblée générale de la TACA le 29 mai 2014.

2014-97 AUTORISATION À 3 MEMBRES DU CONSEIL DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA TACA LE 29 MAI 2014.

ATTENDU QUE la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) tient son assemblée générale le 29 mai prochain à Berthier-sur-Mer;

ATTENDU QUE le territoire de Saint-Antoine est en grande partie agricole;

ATTENDU QUE des membres du conseil se sont montrés intéressés à prendre contact avec cette table de concertation;

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et résolu à l'unanimité que 3 membres; Madame Line Boisvert, Madame Stéphanie Bergeron et Monsieur Émile Brassard soient autorisés à participer à l'Assemblée générale de la TACA qui se tiendra le 29 mai 2014 et qu'un montant maximum de 200\$ sera alloué pour les frais de déplacement et de repas.

Le directeur général par intérim atteste que les fonds sont disponibles au poste 211 000 310

3.9 Renouvellement du contrat de service 911.





2014-98 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU SERVICE 911.

ATTENDU QUE l'entente de service 911 avec Bell Canada Bell Canada se termine prochainement;

ATTENDU QUE les coûts de ce service sont payés par les utilisateurs des services téléphoniques, directement sur leur facture résidentielle et commerciale;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite de la qualité du service offert;

Il est proposé par Monsieur Yvon Laviolette, conseiller et adopté à l'unanimité que le maire soit autorisé à renouveler l'entente avec Bell Canada pour une durée de 5 ans.

3.10 Renouvellement de l'assurance collective.

2014-99 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QUE la municipalité partage avec ses employés une couverture d'assurances collectives;

ATTENDU QUE l'entente conclue avec la Great West se termine le 1^{er} mai 2014;

ATTENDU QUE le courtier de la municipalité affecté à ce dossier, Trifolium avantages sociaux, a négocié pour la municipalité avec les assureurs;

ATTENDU QUE Trifolium recommande de renouveler avec la Great West pour un coût mensuel (part employeur) de 1 068.70\$

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et adopté à l'unanimité que le directeur général par intérim soit autorisé à signer l'entente avec la Great West, telle que présentée en avril 2014 par Trifolium.

3.11 Réfection de la galerie de l'hôtel de ville.

2014-100 RÉFECTION DE LA GALERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE des travaux importants doivent être effectués à la galerie, aux escaliers, aux gouttières et à l'auvent de l'hôtel de ville (ancien presbytère);





ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE l'entreprise Rénovation Lamontagne, de Ste-Croix, est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 8 738.10 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité que le contrat soit accordé à Rénovation Lamontagne.

3.12 Réfection du toit de la caserne municipale, (résolution reportée)

RÉFECTION DU TOIT DE LA CASERNE MUNICIPALE. (RÉSOLUTION REPORTÉE)

3.13 Aide financière aux amis de la vallée du Saint-Laurent.

2014-101 AIDE FINANCIÈRE AUX AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT.

ATTENDU QUE la mission des Amis de la Vallée du Saint-Laurent est de faire connaître et de défendre le fleuve St-Laurent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est riveraine au fleuve;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité que la municipalité verse une somme de 100\$ à cet organisme.

Le directeur général par intérim certifie avoir les crédits disponibles au poste 211 000 970

3.14 Appui et aide financière à l'organisation de la fête de la pêche (7 juin 2014)

2014-102 APPUI ET AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA PÊCHE (7 JUIN 2014).

ATTENDU QUE cet événement, qui se tiendra le 7 juin prochain, rejoindra un grand nombre de citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly;





- ATTENDU QUE** cette journée implique la participation des Amis du Marais (nettoyage des berges en avant midi) et de la Fondation de la Faune du Québec (initiation à la pêche en après-midi);
- ATTENDU QUE** le conseil municipal appuie la tenue de cette activité familiale;
- ATTENDU QUE** les organisateurs prévoient offrir gracieusement un pique-nique aux participants;

Il est proposé par Madame Monic Pichette, conseillère et résolu à l'unanimité d'allouer au comité organisateur une somme de 250\$ qui servira à payer une partie des achats nécessaires au pique-nique.

Le directeur général par intérim atteste que le montant alloué est disponible au poste 211 000 970

4. LOISIRS

4.1 Projet d'implantation de « Bornes Historiques ».

2014-103 PROJET D'IMPLANTATION DE « BORNES HISTORIQUES ».

- ATTENDU QUE** la Société du Patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly a fait la présentation d'un projet intitulé « Circuit patrimonial bornes historiques au conseil municipal;
- ATTENDU QUE** la municipalité entend réaliser ce projet et implanter des bornes illustrant certains faits et éléments historiques et patrimoniaux propres à son territoire et à son histoire;
- ATTENDU QUE** ce projet comportera, à terme, 20 bornes et que chacune de ces bornes (achat et installation) coûte environ 1 500\$;
- ATTENDU QUE** ce projet se réalisera sur plusieurs années, à raison de 4 bornes par année et qu'un premier bloc de 4 de réalisera en 2014;
- ATTENDU QUE** la municipalité agira comme maître d'œuvre de ce projet;
- ATTENDU QUE** le financement prévu du projet se fera de la façon suivante :
- 1 000\$ par le fonds culturel de la MRC
 - 2 500\$ par la municipalité (budget 2014)
 - 2 500\$ par le Pacte rural (à confirmer à l'automne 2014)





Il est proposé par Madame Monic Pichette, conseillère et résolu à l'unanimité que la municipalité prenne en charge la réalisation de ce projet et alloue la somme de 2 500\$ à même son budget 2014 pour la réalisation du premier bloc de 4 bornes historiques.

Le directeur général par intérim certifie que les crédits nécessaires sont disponibles au poste 263 100 429

4.2.1 Projet de mur d'escalade.

2014-105 PROJET DE MUR D'ESCALADE.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite aménager un mur d'escalade dans le gymnase situé dans le centre communautaire municipal et que le coût total de ce projet est de 30 000\$, incluant la formation des surveillants;

ATTENDU QUE la Caisse populaire du Cœur de Lotbinière (fonds de contribution du milieu) a été approché et accepte de défrayer 15 000\$ en contrepartie d'une certaine visibilité pour la Caisse;

ATTENDU QUE la municipalité agira comme maître d'œuvre dans la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Madame Monic Pichette, conseillère et accepté à l'unanimité que la municipalité paie les 15 000\$ manquants et que le directeur général par intérim aille en appel d'offres pour la réalisation de cet équipement. Le conseil autorise le directeur général à signer une entente avec Desjardins relativement à ce projet.

Le directeur général par intérim atteste la disponibilité des crédits dans le surplus accumulé.

4.2.2 Projet de mur de traverse.

2014-105 PROJET DE MUR DE TRAVERSE.





ATTENDU QUE la municipalité souhaite aménager un mur de traverse (pour les plus jeunes) dans le gymnase situé dans le centre communautaire municipal et que coût total de ce projet est d'au plus 20 000\$;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (grâce à sa participation au Grand Défi Pierre Lavoie) s'est engagée à en défrayer les coûts de réalisation du projet et de formation des instructeurs;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de réaliser cet aménagement dans le gymnase de son centre communautaire et d'en assumer la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé par Madame Monic Pichette, conseillère et résolu à l'unanimité que le directeur général par intérim aille en appel d'offres pour la réalisation de cet équipement et que le directeur général soit autorisé à signer une entente avec la Sûreté du Québec et l'école La Clef d'or pour le financement des installations et de la formation des superviseurs chargés de l'utilisation sécuritaire de ce plateau d'activité physique.

4.3 Renouveaulement de l'inscription de la municipalité aux fleurons du Québec.

2014-106 RENOUELEMENT DE L'INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AUX FLEURONS DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE les Fleurons du Québec est un organisme voué à l'embellissement des villes et villages du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de cet organisme depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly fait partie des plus beaux villages du Québec;

Il est proposé par Madame Stéphanie Bergeron, conseillère et approuvé à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion à cet organisme pour l'année 2014 au coût de 400\$.

Le directeur général par intérim atteste que les fonds sont disponibles au poste 263 900 690





4.4 Autorisation de procéder à l'achat de 30 corbeilles de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

2014-107 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE 30 CORBEILLES DE FLEURS POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité, comme les années passées, souhaite suspendre des corbeilles de fleurs sur le Chemin de Tilly;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à 3 fournisseurs;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les serres Deblois de St-Gilles au coût de 1 600\$ plus taxes

Il est proposé par Madame Stéphanie Bergeron, conseillère et résolu à l'unanimité que les corbeilles de fleurs soient achetées à Les Serres Deblois Inc.

Le directeur général par intérim atteste que les fonds sont disponibles au poste 263 900 690

5. VOIRIE

5.1 Autorisation d'aller en appel d'offres : pour la réfection du caisson de protection du tuyau municipal longeant le pont de la rivière Bouret.

2014-108 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU CAISSON DE PROTECTION DU TUYAU MUNICIPAL LONGEANT LE PONT DE LA RIVIÈRE BOURET.

ATTENDU QUE La gaine de bois qui sert de protection au tuyau d'aqueduc municipal longeant le pont de la rivière Bourret est à remplacer;

ATTENDU QUE ce travail est de la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU QU' il est nécessaire de demander l'autorisation au Ministère des Transports du Québec, propriétaire du pont, de faire des travaux sur son pont;





ATTENDU QU' il faut aller en appel d'offres pour évaluer les coûts des travaux;

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim à demander l'autorisation au MTQ et à aller en appel d'offre.

5.2 Adjudication du contrat pour le balayage annuel des rues municipales.

2014-109 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE ANNUEL DES RUES MUNICIPALES.

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au balayage annuel de ses rues;

ATTENDU QUE cette opération prend environ 16 heures de travail;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à 2 entreprises spécialisées dans ce type de travaux;

ATTENDU QUE Les Entreprises Lévisiennes Inc. de St-Étienne-de-Lauzon est le plus bas soumissionnaire conforme avec un taux horaire de 94.00\$, soit le même taux qu'en 2013;

Il est proposé par Monsieur Yvon Laviolette, conseiller,
et résolu à l'unanimité d'accorder ce contrat à Les Entreprises Lévisiennes Inc.

Le directeur général par intérim atteste que les fonds sont disponibles au poste 232 050 521

6. PROTECTION PUBLIQUE

6.1 Autorisation de procéder à l'achat d'une boîte pour le camion des premiers répondants.

2014-110 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE BOÎTE POUR LE CAMION DES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder et faire installer une boîte de camion pour le camion des premiers répondants (no d'identification : 821);





ATTENDU QUE le responsable de la Protection incendie, après quelques recherches sur le marché, recommande l'achat d'une boîte de camion de marque Maranda, modèle M-170-2P-F;

ATTENDU QUE l'ENTREPRISE Paul Maranda Inc. est disposée à fournir et à installer la boîte de camion pour une somme de 6 128.17\$ taxes incluses.

Il est proposé par Madame Line Boisvert, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par Paul Maranda Inc. pour une somme de 6 128.17 taxes incluses.

Le directeur général par intérim atteste que les fonds sont disponibles dans le poste 222 001 650

7. URBANISME

2014-111 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE « KIOSQUE DE VENTE» DANS LES ZONES Ala 150 À Ala 159 INCLUSIVEMENT AVEC UNE LIMITATION DE UN BÂTIMENT PAR PROPRIÉTÉ**

PROVINCEDEQUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

7.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE « KIOSQUE DE VENTE» DANS LES ZONES Ala 150 À Ala 159 INCLUSIVEMENT AVEC UNE LIMITATION DE UN BÂTIMENT PAR PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser une disposition du Règlement de zonage afin de permettre aux agriculteurs dans les zones Ala de bénéficier d'un kiosque de vente de produits agricoles fabriqués ou récoltés sur leur propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité a eu une demande à cet effet par un agriculteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* ;





- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 8 avril 2014 ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juin 2014, à compter de 20h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly ;
- ATTENDU QUE** il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement de zonage 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement de modifier l'article 72 (tableau IV) intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* de façon à ajouter un (1) vis-à-vis l'usage complémentaire *Kiosque de vente* dans les zones Ala 150 à Ala 159 inclusivement, le tout, dans le tableau prévu à cette fin ;

pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et appuyé par Monsieur Jérôme Page,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé «premier projet de règlement numéro 2014-592, règlement amendant le règlement de zonage numéro 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier l'article 72 (tableau IV) intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* de façon à ajouter un (1) vis-à-vis l'usage complémentaire *Kiosque de vente* dans les zones Ala 150 à Ala 159 inclusivement, le tout, dans le tableau prévu à cette fin
2. de nommer monsieur Christian Richard, maire ou son représentant pour présider l'assemblée publique de consultation en date du 2 juin 2014 à 20h afin d'informer la population sur ce projet de règlement ;
3. d'autoriser le directeur général par intérim à faire publier un avis public relatif à la consultation publique ;

Adopté à l'unanimité

2014-112 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN D'AUGMENTER LA SUPERFICIE PERMISE DE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE « KIOSQUE DE VENTE » SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ





7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN D'AUGMENTER LA SUPERFICIE PERMISE DE L'USAGE COMPLÉMENTAIRE « KIOSQUE DE VENTE » SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;
- ATTENDU QUE** la Municipalité désire régulariser une disposition du Règlement de zonage afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un kiosque de vente de produits agricoles fabriqués ou récoltés sur leur propriété de plus grande superficie que la norme actuellement permise ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité a eu une demande à cet effet par un agriculteur ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 8 avril 2014 ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juin 2014, à compter de 20h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly ;
- ATTENDU QUE** il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement de zonage 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement de modifier L'article 74 (tableau IV) intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* de façon à ajouter vis-à-vis la superficie de construction au sol maximum de l'usage complémentaire *Kiosque de vente* dans les zones Ava, AAb, AAa, AAc, AAd, AAe, Ala 150 à Ala 159 inclusivement la note (note 1) libellé comme suit : *largeur maximale vers la rue de 10 % de la largeur de la propriété sans dépasser la largeur de la façade du bâtiment résidentiel*, le tout, dans le tableau prévu à cette fin

pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et appuyé par Monsieur Jérôme Page

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



Mission : développer et conserver!



1. d'adopter le projet de règlement intitulé «premier projet de règlement numéro 2014-593, règlement amendant le règlement de zonage numéro 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier l'article 74 (tableau IV) intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* de façon à ajouter vis-à-vis la superficie de construction au sol maximum de l'usage complémentaire *Kiosque de vente* dans les zones Ava, AAb, AAa, AAc, AAb, AAd, AAe, Ala 150 à Ala 159 inclusivement la note (note 1) libellé comme suit : *largeur maximale vers la rue de 10 % de la largeur de la propriété sans dépasser la largeur de la façade du bâtiment résidentiel*, le tout, dans le tableau prévu à cette fin.
2. de nommer monsieur Christian Richard, maire ou son représentant pour présider l'assemblée publique de consultation en date du 2 juin 2014 à 20h afin d'informer la population sur ce projet de règlement ;
3. d'autoriser le directeur général par intérim à faire publier un avis public relatif à la consultation publique ;

Adopté à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Randonnée à vélo

ATTENDU QUE l'édition 2013 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles ;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2013

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2014 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2014;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des





municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

Il est proposé par Monsieur Émile Brassard, conseiller et adopté à l'unanimité d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-113 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal lève la séance, il est 21 :15

Cours sur l'éthique et la déontologie municipale

Par la présente, le directeur général par intérim atteste que tous les membres du conseil ont suivi le cours sur l'éthique et la déontologie municipale tel qu'exigé par la loi.

**Jacques Alain
Directeur général par intérim**



Liste de Avril 2014

<u>COMPTES DÉJÀ PAYÉS</u>		
Chèque # 5559 (annulé pour refaire au CLD)		
Chèque # 5571 CSST (annulé - pour en refaire 2)		
SRS Production	402.42 \$	5618
Annie Gagnon (honoraire du 31 mars au 12 avril)	1 027.50 \$	5619
Annulé (erreur impression)		5620
Annulé (erreur impression)		5621
Quincaillerie M. Hamel (cadenas)	6.52 \$	5622
CLD (remb le chèque # 5559)	500.00 \$	5623
Monic Pichette (remb de cte IGA)	157.96 \$	5624
Accomodation et mécanique 132 (essence de avril 2014)	1 183.81 \$	5625
Ackland - Grainger inc. (pile énergizer)	97.11 \$	5626
ACS & Fils (porte avant du centre communautaire)	2 626.03 \$	5627
Bell Mobilité (cell de avril 2014)	346.73 \$	5628
Gilles Bernier (entretien ménager)	1 149.18 \$	5629
Béton Laurier inc. (excavation)	1 701.63 \$	5630
Biolab-division (projet A50270396-1)	133.37 \$	5631
Dessureault, Lemire, Desauliers (comptabilité et vérification annuelle)	21 454.34 \$	5632
Distribution Brunet (grille grise)	222.34 \$	5633
Document express (achat papiers)	327.68 \$	5634
Editions Yvon Blais (loi aménagement urbaniste)	120.65 \$	5635
Excavations Marc Rousseau (location de machinerie)	183.96 \$	5636
Excavations Ste-Croix (pelle hitachi location)	270.19 \$	5637
Ferme Gaetan Rousseau (soufflage pour le puit)	600.00 \$	5638
Annulé (erreur impression)		5639
Philippe Gosselin	1 492.98 \$	5640
Groupe Sports-Inter plus (matériel de soccer)	2 121.91 \$	5641
Groupe J.L. Leclerc inc. (grillage)	91.98 \$	5642
Hydro Québec (éclairage public - centre communautaire)	2 429.10 \$	5643
Jolicoeur Lacasse Avocats (entre première ligne - général)	1 891.35 \$	5644
Kubix Solutions (appel de services)	3 030.94 \$	5645
Lavery, De Billy (honoraire professionnelle)	336.31 \$	5646
Laviolette Yvon (remb de cte de dep)	66.60 \$	5647
Novicom 2000 inc. (radio portatif)	582.92 \$	5648
PG Solutions inc. (soutien téléphonique)	365.75 \$	5649
Plomberie Ste-Croix inc. (toilette et équipement)	293.70 \$	5650
Poste Canada	185.74 \$	5651
Quincaillerie 2000 enr. (brosse - aspirateur)	150.22 \$	5652
Quincaillerie M. Hamel (robinet - poubelle - pomme de douche)	323.20 \$	5653
Gaudreau environnement inc. (collecte)	5 906.45 \$	5654
Regroupement des jeunes de Lotbinière	2 295.75 \$	5655
Rousseau Gaetan (travaux de terrassement)	93.75 \$	5656
Services Frimas inc (poulie ajustable)	172.46 \$	5657
Shred-it Québec (frais de déchiquetage)	117.12 \$	5658
Simard Daniel (entretien centre communautaire)	480.00 \$	5659
Videotron (centre communautaire)	197.89 \$	5660
Financière banque National inc (intérêt sur prêt)	3 883.86 \$	5661
CSST (avis d'infraction)	1 977.00 \$	5662
CSST (ajustement annuel sur salaire)	386.80 \$	5663
Annie Gagnon (honoraire du 13 avril au 2 mai)	1 530.00 \$	5664
Impression JKL (equipment et impression soccer)	3 887.47 \$	5665
Jacques Alain (honoraire de avril)	10 255.89 \$	5666
Amis de la Vallée du St-Laurent (don)	100.00 \$	5667
Annulé (erreur impression)		5668
Laforest Nova Aqua inc. (reconstruction puit #2)	17 816.99 \$	5669
Laforest Nova Aqua inc. (recherche en eau)	6 394.67 \$	5670

ER

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES (aucun effectué par Annie)

Microcom inc. (alarme de mars)	68.81 \$
Intérêt sur prêt 16	916.63 \$
Versement prêt 13	23 615.97 \$
Intérêt sur marge 6	433.60 \$
CNH Capital	362.69 \$

126 767.92 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Paie déposé le 10 avril (période du 23 mars au 5 avril)	7 403.36 \$
Paie déposé le 24 avril (période du 6 au 19 avril)	12 881.98 \$
Revenu Québec (das de mars 2014)	8 492.06 \$
Revenu Canada (das de mars 2014)	3 809.16 \$

32 586.56 \$

TOTAL DES DÉPENSES

159 354.48 \$

REVENUS:

Revenu total déposé	<u>178 846.03 \$</u>
---------------------	----------------------

SOLDE BANCAIRE AU 30 AVRIL 2014

476 551.63 \$